

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF153

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 52

Mission « Cohésion des territoires »

À l'alinéa 24, substituer au mot :

« avril »

le mot :

« juillet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à laisser plus de temps aux bailleurs sociaux pour s'accorder sur une mutualisation financière afin de réaliser les réductions de loyer de solidarité imposées par le Gouvernement.